*La République du Centre*, 3 novembre 2010

# Carmes : les vérités de Frédéric Mitterrand

**■ Le ministre de la Culture ne s'est pas déplacé hier au Sénat mais a fait lire sa réponse justifiant son avis sur le réaligement de la rue des Carmes, suite aux questions de Jean-Pierre Sueur (PS).**

## Jean-Pierre Sueur réagit

Jean-Pierre Sueur a réagi à la suite de la lecture.

● **Instruction.** L'ancien maire d'Orléans juge « positif » que le ministre n'ait donné au préfet que l'instruction d'engager la procédure d'enquête d'utilité publique. Il note « qu'aucune instruction du ministère n'était relevée ». Il ne répond d'avoir mal compris le courrier du 25 août...

● **ABF.** La délégation sur la ZAC sera la première application de la législation adoptée à la suite du « rapport Tuot » (sur les fonctions des Architectes des Bâtiments de France) : « Elle sera donc importante pour ce qui est du respect de l'indépendance des ABF (...) par rapport aux pressions de toute sorte qui peuvent s'exercer sur le ministère et les représentants de l'Etat ». Rappelons que l'ABF a proposé la restauration des immeubles, et non leur démolition.

Frédéric Mitterrand n'est pas venu en personne au Sénat hier ! Il n'a donc pas directement répondu à une question orale générale de Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, au sujet de la rue des Carmes.

Cette question portait précisément sur la prise de position du ministère de la Culture qui, le 24 août, avait envoyé un courrier au préfet où l'on pouvait lire : « *J'autorise au nom du ministère de la Culture et de la Communication le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, à donner un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC.* »

Cette phrase, sans ambiguïté, avait suscité un tollé des détracteurs du projet du réaligement de la rue des Carmes. Car le ministère restait ainsi le préfet à dire définitivement oui (le patrimoine étant le principal point bloquant), alors même que la concertation préalable à la déclaration d'utilité publique n'avait pas été lancée !

### « Engager l'enquête publique »

Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, a lu, hier, au Sénat, la réponse de Frédéric Mitterrand. « *Le ministre a donné instruction à M. le préfet de région de l'engager* » (l'enquête publique). Et de poursuivre : « *Il va de soi que cette décision n'emportait aucun préjugement de l'utilité publique du projet de ZAC.* »

S'il a pris cette position, c'est parce qu'il ne voulait pas faire obstacle « à l'engagement » de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

« *Cette enquête était la seule susceptible de faire apparaître complètement l'intérêt général du projet, de permettre sa maturation et, en fin de course, de prendre un parti différent le cas échéant en le modifiant.* » Et le ministère d'évoquer des garanties obtenues « *dans un dialogue constructif avec Serge Grouard, député-maire d'Orléans* ».

Rappelons que ces garanties portent sur la rénovation de la chapelle de l'Hôpital et de l'église Notre-Dame-de-Recouvrance, et sur deux maisons à caractère patrimonial intéressant, qui ne pourront disparaître du paysage, quitte à être reconstruites.

Le ministre souhaite d'ailleurs que si l'utilité publique est établie au terme de l'enquête, « *il apparaîtrait alors que loin de se traduire par un recul, votre un abandon patrimonial, la ZAC des Carmes affirma une riche patrimoine de la ville une occasion nouvelle de mise en valeur.* »

### Démolition et avancée

Jean-Pierre Sueur c'est réjoui avec ironie de cette phrase : « *On voit mal, en effet, comment la démolition des immeubles historiques visés serait une avancée pour le patrimoine !* »

Auparavant, Michel Mercier avait reconnu la difficulté de concilier deux volontés : d'un côté, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine ; de l'autre, une politique ambitieuse d'aménagement du cadre de vie des citoyens : un « *dialogue entre des objectifs parfois contradictoires* », a dit Frédéric Mitterrand. « *Ce n'est pas nécessairement en bétonnant au bâti ancien des bâtiments que l'on réparera le mieux celui de la société* », a-t-il poursuivi.

La gauche orléanaise continue du penser que le meilleur moyen de conserver le patrimoine reste la préfiguration immédiate de la rue, sans réaligement. Mais la mairie juge le réaligement indispensable.

**Anne-Marie Courtmault.**

**Sur larep.com**

Retrouver l'intégralité de la question de Jean-Pierre Sueur et de la réponse du ministère sur www.larep.com à partir de cet après-midi.

**Frédéric Mitterrand, retenu au ministère, n'est pas venu s'expliquer devant le Sénat, mais a fait préparer une réponse.**

.



Phoca PDF